

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 13 octobre 2022 portant nomination de
membres du Conseil d'administration de l'Université de
Mons**

A.Gt 21-12-2022

M.B. 24-02-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat, l'article 8, 7° ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 avril 2014 fixant la procédure de désignation des membres du Conseil d'administration des universités organisées par la Communauté française, l'article 22 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement du 13 octobre 2022 portant nomination de membres du Conseil d'administration de l'Université de Mons ;

Considérant la demande de la CSC de procéder au remplacement de son représentant, datée du 25 novembre 2022 ;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 2°, de l'arrêté du Gouvernement du 13 octobre 2022 portant nomination de membres du Conseil d'administration de l'Université de Mons, les mots «Nicolas DUMONT» sont remplacés par les mots «Jean-Marc URBAIN».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 21 décembre 2022.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY